

RIFSEEP – AGENTS DE CATEGORIE C

LA D.R.H. RECONNAIT DES DYSFONCTIONNEMENTS DANS SA MISE EN PLACE AU NIVEAU DES PAYES

(Mail envoyé par la DRH aux organisations syndicales le 15 avril 2016)

« Nous souhaitons attirer votre attention sur le déroulement de la bascule au RIFSEEP du régime indemnitaire des agents de catégorie C au 1er janvier 2016.

Cette bascule a été faite sur la paie de mars. Les opérations techniques se sont traduites par la reprise des montants versés en janvier et février 2016 sur les anciens supports indemnitaires et par un versement en rappel d'IFSE pour un montant identique.

A l'examen des retours de paie de mars, il apparaît que pour un certain nombre d'agents (un maximum de 900), les reprises n'ont pu être mises en œuvre que partiellement. En effet, dans un certain nombre de cas (existence d'avis à tiers détenteur, service non fait, travail à temps partiel ...), les possibilités de reprise sont automatiquement plafonnées, si bien qu'en paie de mars, des agents ont perçu davantage que le montant attendu.

En conséquence, pour ces agents, les opérations de reprise devront être poursuivies sur les prochains mois jusqu'à apurement du montant à reprendre.

Dans la majorité des cas, la reprise sera terminée sur la paie d'avril mais elle pourra se poursuivre au-delà pour certains. Le montant moyen des reprises à opérer est de 233€. Pour 90% des agents concernés, ce montant est inférieur à 400€.

La DRH a adressé aux services gestionnaires de paye la liste des agents concernés par cette situation et leur a demandé de vérifier et d'informer les agents et les services employeurs sur les reprises

restant à intervenir, et de l'alerter sur les situations particulières qu'ils pourraient rencontrer.

Nous sommes conscients des difficultés que pourrait entraîner cette succession de trop-perçus puis de reprises et nous présentons nos excuses par avance aux agents concernés.

Cette situation a été découverte a posteriori et nous n'avons pu l'anticiper. Nous faisons en sorte que tout soit rentré dans l'ordre dans les plus brefs délais. »